

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN
SÉANCE DU 08 JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six et le huit du mois de juillet à neuf heures trente, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents :

- Membre de droit :

Mme Corinne QUEBRÉ, directrice de cabinet

- Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Jean-Michel BOUAT, Bernard MIRAMOND, Alain GLADE, Michel FRANQUES, Serge SERIEYS, Pierre SCHULTHEISS, Laurent GRANGIS.

Mmes Eva GERAUD, Nadia OULD AMER, Guilaine DIEZ, Brigitte AUBERT, Martine PIOVESAN

- Membres à voix consultative :

COL Jimmy GAUBERT, directeur départemental.

MED-LCL Marie-José JEGOU le CDT Philippe SIGUIER, le LTN Yannick FERRIE, la SCH Olivia LASSERRE (suppléante du SCH Julien VERGNES) et M. Christophe MOREL, membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours

LTN Vincent COLOM, référent sûreté sécurité

Mme Laëticia CAPARROS, référente mixité et lutte contre les discriminations

Participent à la séance :

M. Jean-François CAUQUIL suppléant de Martine PIOVESAN

COL Florent DOSSETTI, directeur départemental adjoint

LCL Philippe CNOCQUART, sous-directeur pilotage et stratégie

LCL Sylvain ESLAN, sous-directeur opérations

Absents excusés :

M. Simon BERTOUX, préfet du Tarn

Mmes Sylvie BIBAL-DIOGO, Florence BELOU

M. Jean-Luc ALIBERT

CDT Jean-Paul ESCANDE, président de l'union départementale

SCH Mélija LEDOUX

M. Benoît CUBAYNES, payeur départemental

Secrétaire : Colonel Jimmy GAUBERT.

Départs en cours de séance :

M. Jean-Luc CANTALOUBE (après le vote du rapport n° 048 Modification du RI- Annexe X – indemnités SDSA).

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 14 / pouvoirs : 0/ votants : 14.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 10 / présents : 8.

Date de la convocation : 26 juin 2026.

RAPPORT N°050/CA-07/2026

OBJET : Modifications de l'annexe IX du règlement intérieur - Règlement du compte épargne temps

Les évolutions de l'organisation ou de fonctionnement du SDIS nécessitent périodiquement des adaptations et la mise à jour du règlement intérieur du SDIS.

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - CS 92040 - 81012 ALBI CEDEX 09

Tél 05-63-77-35-18

Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité

Les modifications sont définies en annexe de ce rapport.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- vu l'avis favorable du CST en date du 27/05/2026 ;

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- de valider les propositions ci-après annexées ;
- d'autoriser le président à modifier en conséquence le règlement intérieur.

Document signé électroniquement par
le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou – CS 92040 - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité

Version initiale	Nouvelle version	Observations
ANNEXE IX - REGLEMENT DU COMPTE EPARGNE TEMPS (...) 5. PRINCIPES 5.1. Modalités d'ouverture Le compte Epargne-Temps est ouvert à la demande de l'agent. L'agent demande par écrit, visé de sa hiérarchie, l'ouverture du compte Epargne-Temps au moyen du formulaire joint en annexe 1 qu'il adresse groupement ressources humaines (GRHU). (...) 5.3. Modalités d'utilisation (...) Ce droit d'option doit être exercé au moyen de l'annexe 2. (...) Annexe IX-1 Annexe IX-2	ANNEXE IX - REGLEMENT DU COMPTE EPARGNE TEMPS (...) 5. PRINCIPES 5.1. Modalités d'ouverture Le compte Epargne-Temps est ouvert à la demande de l'agent. L'agent demande par écrit, visé de sa hiérarchie, l'ouverture du compte Epargne-Temps au moyen du formulaire « CET : demande ouverture compte épargne temps », accessible sur <i>Intranet SDIS81 / Documentation / Formulaires / RH</i>, et à adresser au groupement ressources humaines (GRHU). (...) 5.3. Modalités d'utilisation (...) Ce droit d'option doit être exercé au moyen du formulaire « CET : utilisation du compte épargne temps », accessible sur <i>Intranet SDIS81 / Documentation / Formulaires / RH</i>, et à adresser au groupement ressources humaines (GRHU). (...) Suppression des annexes.	Centralisation des formulaires sur l'intranet du SDIS.